

MA/3	Gestion raisonnée des embâcles
Enjeux (cf. § C.1.1)	<p>Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques</p> <p>Redonner aux cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole</p>
Objectifs visés (cf. § C.1.1)	<p>Accroître dans le respect des exigences socio-économiques et de sécurité, la diversité du milieu physique des cours d'eau et de leur ripisylve</p> <p>Dynamiser les écoulements d'eau dans les massifs alluviaux pour favoriser les phénomènes d'érosion et de rajeunissement des habitats aquatiques et forestiers</p> <p>Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et les échanges d'eau entre les zones alluviales et les cours d'eau</p>
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>32.60 : Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>32.70 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.</p> <p>A229 : Martin pêcheur d'Europe</p> <p>1044 : Agrion de Mercure</p> <p>1163 : Chabot</p> <p>1134 : Bouvière</p> <p>1149 : Loche de rivière</p> <p>1130 : Aspe</p> <p>1096 : Lamproie de Planer</p> <p>1131 : Blageon</p> <p>1106 : Saumon atlantique</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Maintien et développement des communautés végétales aquatiques typiques des habitats d'intérêt communautaire (32.60 et 32.70)</p> <p>Maintien d'abris et d'habitats pour les espèces d'intérêt communautaire (toutes les espèces)</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Diversification des faciès d'écoulement</p> <p>Diversification des niches écologiques pour la faune liée aux milieux aquatiques courants</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>Au vu du rôle important joué par les embâcles dans le fonctionnement des cours d'eau toute intervention doit faire l'objet d'un diagnostic précis. Plusieurs cas peuvent ainsi être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (A) : embâcle d'origine artificielle <ul style="list-style-type: none"> ⇒ élimination systématique car l'embâcle constitue une source de pollution, une dégradation paysagère évidente et incite à utiliser le milieu aquatique comme une décharge - (B) : embâcle provoquant des phénomènes d'érosion <ul style="list-style-type: none"> ⇒ embâcle situé dans une zone sensible à l'érosion (présence d'ouvrages, de terres cultivées, d'habitations) : élimination de l'embâcle qui peut provoquer des attaques de berges, voire des effondrements en période de crue ⇒ embâcle situé dans une zone non sensible à l'érosion : maintien de l'embâcle, l'érosion faisant partie du processus d'évolution naturelle des rivières et créant des refuges favorables à la faune - (C) : embâcle provoquant une augmentation des inondations <ul style="list-style-type: none"> ⇒ cours d'eau situé dans un milieu favorable ou peu sensible aux inondations (forêts, prairies humides, ...) : maintien de l'embâcle qui ralentit les eaux de crues et permet d'améliorer l'écrêtement des phénomènes de crue. Les embâcles permettent également une submersion temporaire des zones humides limitrophes (mares, prairies...) ⇒ cours d'eau situé dans un milieu sensible aux inondations (zone urbanisée, cultivée,...) : 	

enlèvement de l'embâcle qui gêne l'écoulement de l'eau et aggrave les inondations

- **(D)** : embâcle ralentissant les eaux dans un tronçon de courant rapide
 ⇒ maintien de l'embâcle qui peut jouer un rôle de seuil et d'épis en atténuant les phénomènes d'érosion et en perturbant l'écoulement régulier du courant, ce qui est propice à l'autoépuration. Localement, les embâcles peuvent également augmenter le niveau de la nappe phréatique et constituer un élément de diversification des habitats piscicoles

Ces interventions doivent également être menées en lien avec le régime des eaux

Bonnes pratiques associées à l'action :

En cas d'enlèvement, intervention avec du matériel propre (risque d'insémination de plantes non désirables), utilisation d'un matériel (engin, broyeur) adapté limitant l'impact sur les berges, débardage doux, maintien ou reconstitution de la ripisylve après intervention, conserver certains arbres morts ou souches dont la disposition ne bloque pas totalement le cours d'eau, conserver les embâcles vivants (arbres penchés au dessus de la rivière et arbres couchés dans la rivière), supprimer partiellement les arbres morts qui obstruent le chenal.

Références techniques et financières :

Coûts très variables en fonction de la taille et de la nature de l'embâcle, ainsi que de l'accessibilité du site

Dégagement d'embâcles et remise en état :

Dégagement d'arbres en travers :

de 30 à 70 € HT / unité

Bûcheronnage :

entre 300 et 500 € HT / jour

Nettoyage et enlèvement des détrit

environ 15 € HT / m³ (comprend la collecte le transport et le tri)

NB : coûts approximatifs donnés à titre d'exemple

Moyens de mise en œuvre :

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Aide au Bon Entretien des Rivières (ABER) dans le cas de l'instauration de programmes pluriannuels d'entretien (au minimum 3 ans)

Collectivités territoriales

Syndicats de rivière

Conseil de mise en œuvre :

Information préalable des propriétaires et des usagers avant toute intervention

Evaluer préalablement la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité, sa réussite sur le site envisagé et ses conséquences sur les activités en place.

Sensibiliser les intervenants lors de la première intervention

Concertation préalable avec les usagers riverains pour les conditions de mise en œuvre (dates d'intervention, gestion des dégâts,...)

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Etat des lieux avant/après constitué par photographies

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Alternance de tronçons plus ou moins courant sur le cours d'eau

Présence et libre circulation des espèces inféodées aux milieux aquatiques (poissons, amphibiens, insectes, mammifères, Martin pêcheur)

Fonctionnalité du cours d'eau (capacité d'autocurage, diversité des milieux)